

I. Population et société.

- . Hôpitaux, assurances maladies, sociétés de secours mutuel.

Hôpital Saint-Joseph de La Grave.

Resp Pf pl A 0090 (18 doc.) :

Déclaration du roy du six avril mil six cens quatre-vingt-un, portant reglement pour l'hôpital général de Toulouse, enregistrée au parlement le 7 mai 1681. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1681]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/1

Arrest du conseil d'estat du roy, qui permet à l'hôpital general Saint Joseph de la Grave de Toulouse de faire une loterie de trois cens mille livres. Du 22 octobre 1726. – A Toulouse : chez la veuve de Franç. Sébast. Henault, [1726]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/2

Déclaration du roy, du six avril mil six cens quatre-vingt-un, portant reglement pour l'hôpital general de Toulouse, enregistrée au parlement le 7 mai 1681. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Fr. Sébastien Hénault, [1681]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/3

Déclaration du roy, du six avril mil six cens quatre-vingt-un, portant reglement pour l'hôpital general de Toulouse, enregistrée au parlement le 7 mai 1681. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Fr. Sébastien Hénault, [1681]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/4

Arrest de la cour de parlement de Toulouse, portant reglement pour les hôpitaux du ressort de la cour. Du 14 decembre 1729. Extrait des registres du parlement. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1729]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/5

Arrest de la souveraine cour de parlement, rendu sur la requête de M. le procureur general, portant reglement pour les hôpitaux & maisons de charité du ressort, conformément à la déclaration du roy du 12 decembre 1698. Du 8 août 1739. Extrait des registres de parlement. – A Toulouse : de l'imprimerie de Jean-Joseph Desclassan, [1739]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/6

Arrets de la souveraine cour de parlement, du 22 janvier 1752, portant reglement pour la subsistance des pauvres. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Claude-Gilles Lecamus, [1752]. – 12 p. : armes, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/7

Arrest de la cour de parlement, du vingt-troisieme août mil sept cens soixante-trois, qui ordonne que les administrateurs de l'hôpital général Saint Joseph de la Grave continueront leur administration ; & sans s'arrêter aux saisies faites à la requête des rentiers dudit hôpital, leur fait inhibitions & défenses de se pourvoir ailleurs qu'en la cour, en la grand'chambre, &c. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Bernard Pijon, [1763]. – 16 p. : armes, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/8

Edit du roi, donné à Fontainebleau au mois de novembre 1765, concernant la liquidation des dettes de l'hôpital Saint Joseph de la Grave de la ville de Toulouse. Avec l'arrêt de registre du 20 novembre 1765. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1765]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/9

Consultation pour l'hôpital de Saint Joseph de la Grave de Toulouse, au sujet de l'exécution de l'édit du mois de novembre 1765, concernant la liquidation de ses dettes. – [Toulouse] : s.n., [1765]. – 26 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/10

Édit du roi, donné à Versailles au mois de janvier 1780, concernant la vente des immeubles des hôpitaux. Avec l'arrêt de registre du 11 mars 1780. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1780]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/11

Extrait de la délibération prise par le bureau d'administration de l'hôpital général de la ville de Toulouse, le mardi 9 mai 1785. – [Toulouse] : s.n., [1785]. – 8 p. : armes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/12

Procès-verbal de ce qui s'est passé à l'occasion de la distribution des prix accordés aux différents quartiers de l'hôpital de la Grave, en vertu de la délibération du 10 mai 1785. – [Toulouse] : s.n., [1785]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/13

Mémoire. Le syndic de l'hôpital général de la Grave est forcé de demander à la ville des secours, que le malheur des temps a rendus indispensables [...] / Laporte, directeur & syndic de l'hôpital général Saint Joseph de la Grave. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, s.d. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/14

[Promesse de don de Mlle Elizabeth Dulac à l'hôpital général Saint Joseph de la Grave : texte ms.]. – [Toulouse] : s.n., [1758]. – [4] p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/15

Réfutation des instructions fournies à Messieurs les créanciers de l'hôpital général Saint Joseph de la Grave de la ville de Toulouse. – s.l. : s.n., s.d. – 12 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/16

Réfutation de la réplique pour le syndic de l'hôpital général Saint Joseph de Lagrave. Contre noble Jean-Marc-Arnaud de Revel, demandeur en ouverture de substitution. En présence de Me Entraigues notaire, du Sr. Herail, du Sr. Raymond cadet, & autres acquéreurs des biens prétendus substitués / Monsieur de Lespinasse, rapporteur. Me Monssinat, avocat. Bosc, procureur. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 56 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0090/17

Justification de la direction de l'hôpital général de Toulouse. – [A Toulouse] : s.n., [1761]. – 16 p. : bandeau gr.s.b. ; 2°.

Resp Pf pl A 0090/18

Hôtel-Dieu Saint-Jacques.

Resp Pf pl B 0159 (9 doc.) : Hôtel Dieu Saint-Jacques :

Extrait des registres du conseil d'état. – [Toulouse] : s.n., [1730]. – 6 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0159/1

Réponse, pour le syndic de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Toulouse. Contre M. Jean-Paul David, conseiller en la cour / Monsieur de Cassan-Clairac, rapporteur. Me Carbonel, avocat. Fabre, procureur. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 24 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0159/2

Compilation des anciens réglemens faits dans les assemblées générales de la direction de l'Hôtel-Dieu S. Jacques de Toulouse, depuis sa fondation, autorisés & renouvelés par plusieurs assemblées générales de la direction, & notamment par celle extraordinairement assemblée le 6 juin 1775. – A

Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, 1776. – 82 p. : bandeau et marque au titre gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0159/3

Règlements concernant les enfans. Règlement fait entre les deux hôpitaux pour la nourriture des enfans, du 4 mars 1690. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, 1777. – 38 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0159/4

Décision de Messieurs Deroux-Puivert, président à Mortier ; Bastard, doyen ; l'abbé de Barrés, conseiller clerc ; de Parazols, avocat général ; Lecomte, procureur-général ; Lartigue, juge-mage ; Brassalieres, Capitoul, chef du consistoire ; Mascart & Bru, Capitouls, chefs des deux directions de l'Hôtel-Dieu St. Jacques, & de l'hôpital général St. Joseph de la Grave, en interprétation de l'article X de règlement du 26 mars 1735, concernant les enfans notoirement sevrés. – [Toulouse] : s.n., [1778]. – 6 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0159/5

Mémoire pour le syndic de l'Hôtel-Dieu St. Jacques de Toulouse, demandeur. Contre M. Jean-Paul David, conseiller en la cour, défendeur / Monsieur de Cassan-Clairac, rapporteur. Me Carbonel, avocat. Fabre, procureur. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 16 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0159/6

Arrêt de la cour de parlement, du 7 juillet 1784, qui accorde aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Toulouse la récréance & main-levée provisoire des fruits saisis dans une partie des biens de cet hôpital. Extrait des registres du parlement. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1784]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0159/7

Le portier de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques recevra l'enfant dont le baptistaire est ci-joint [... : pour nourrir un enfant]. – [Toulouse] : s.n., [1788]. – 1 placard : justif. 150 x 150 mm.

Resp Pf pl B 0159/8

Quittance de l'Hôtel-Dieu Saint Jacques. Régie du privilege des draps & ornemens funebres / Dufour [Sign. ms]. – [Toulouse] : s.n., [1778]. – 1 placard : justif. 180 x 150 mm.

Resp Pf pl B 0159/9

La Sœur de la charité.

Resp Pf pl B 0160 (1 doc.) :

La Sœur de la Charité, tableau d'un hôpital. Par un voyageur, homme de lettres. – Toulouse : de l'imprimerie de Bellegarrigue, 1828. – 16 p. : marque au titre et vignette gr.s.b. ; 8°.

. Associations / Sociétés de charité.

Association de la charité.

Resp Pf pl B 0161 (1 doc.) :

Règlement de l'Association de Charité, établie par Saint Vincent de Paul, pendant qu'il était curé de Châtillon. – Toulouse : Augustin Manavit, 1817. – 24 p. ; 12°.

Religieux hospitaliers de la charité.

Resp Pf pl B 0162 (1 doc.) :

Religieux hospitaliers de la Charité, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu. – Toulouse : Augustin Manavit, s.d. – 4 p. ; 8°.

Société de la charité maternelle.

Resp Pf pl B 0163 (1 doc.) :

Règlements de la Société de charité maternelle de Toulouse. – Toulouse : de l'imprimerie de Marie-Joseph Dalles, 1816. – 12 p. : armes gr.s.b. ; 8°.

Autres.

Resp Pf pl A 0091 (18 doc.) : *Hopitaux – Aumônes – Indigents – Mendians* :

Déclaration du roy, concernant les vagabonds & gens sans aveu. Donnée à Paris le 12 mars 1719. Avec l'arrêt de registre du 15 avril 1719. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1719]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/1

Ordonnance du roy, portant règlement pour le renfermement des mendians, vagabonds & gens sans aveu. Du 10 mars 1720. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/2

Arrêt de la cour du parlement de Toulouse. Portant règlement touchant ce qui doit être observé en arrêtant les vagabonds & gens sans aveu. Du 11 juin 1720. Extrait des registres de parlement. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/3

La bohémienne / Du Launay des Fermes. – s.l. : s.n., s.d. – 1 pl. gr.s.c. ; justif. : 190 x 135 mm.

Resp Pf pl A 0091/4

Lettre de Monseigneur l'évêque de Castres, aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de la déclaration du roi, du 18 juillet 1724 qui concerne les mendians. – A Toulouse : chez Jean Guillemette, [1724]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/5

Déclaration du roi, donnée à Chantilly le 18 juillet 1724. Concernant les mendians. Avec l'arrêt de registre du 26 août 1724. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1724]. – 16 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/6

Déclaration du roy, du 5 février 1731. Sur les cas prévôtaux ou présidiaux. Avec l'arrêt de registre du 17 mars 1731. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1731]. – 18 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/7

Déclarations du roi, des 18 juillet 1724 & 20 octobre 1750, concernant les mendians. Avec les arrêts de registre des 26 août 1724 & 5 décembre 1750. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, 1750. – 24 p. : armes, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/8

Déclaration du roi, donnée à Compiègne le 3 août 1764, concernant les vagabonds & gens sans aveu. Avec l'arrêt de registre du 10 septembre 1764. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1764]. – 6 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/9

[Réunion dans une rue]. – s.l. : s.n., s.d. – 1 pl. gr.s.c. ; justif. : 160 x 105 mm.

Resp Pf pl A 0091/10

Instruction concernant les mendians. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, s.d. – 12 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/11

Arrêt de la souveraine cour de parlement, portant règlement pour la distribution des aumônes fondées dans le ressort qui se font manuellement en bled, pain ou argent, & qui reforme divers abus qui se sont

introduits à l'égard de l'application desdites aumônes. Du 3 février 1745. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1745]. – 12 p. : armes, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/12

Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, qui ordonne que les legs faits sans distinction aux pauvres de quelque paroisse de Toulouse, dans laquelle il y a des Sœurs de la Charité établies, seront partagés par égales portions entre le syndic des pauvres & les Sœurs de la Charité de la même paroisse. Du 2 mai 1722. Extrait des registres de parlement. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1722]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/13

Arrêt de la cour de parlement, du 3 avril 1778, portant règlement pour la subsistance des pauvres. Extrait des registres du parlement. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1778]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/14

Arrêt de la cour de parlement, du 29 mars 1775. Contenant règlement pour l'administration des revenus de l'hôpital Saint François de la ville d'Aspect en Comenges. – A Toulouse : de l'imprimerie de Me J.A.H.M.B. Pijon, [1775]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/15

Arrêt du parlement qui règle ce que doit être observé dans l'administration de l'hôpital de Colomiers. Du vingt-un mars mil sept cents quarante-quatre. – [Toulouse] : de l'imprimerie de Jean Auridan, [1744]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 2°.

Resp Pf pl A 0091/16

Déclaration du roi, donnée à Marly le 20 juin 1761, portant règlement pour la nomination d'un chirurgien & substitut de chirurgien dans les hôpitaux, dirigés par les Pères de la Charité. Avec l'arrêt de registre du 26 août 1761. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1761]. – 12 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/17

Arrêt du conseil d'état du roy, en faveur des communautés ecclésiastiques & hôpitaux du royaume. Du 16 avril 1720. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0091/18

Resp Pf pl B 0164 (2 doc.) :

Inondation des 23 et 24 juin 1875. Séance de la commission administrative des hospices du 12 juillet 1875. Rapport de M. A. Deyres conseiller à la cour d'appel [...] / Hospices civils de Toulouse. – Toulouse : imprimerie Louis & Jean-Matthieu Douladoure, 1875. – 26 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0164/1

L'inondation du 23-24 juin 1875 dans la commune de Toulouse et les environs. – Toulouse : impr. Sirven, s.d. – 1 pl. : plan en coul. : justif. 430 x 130 mm.

Resp Pf pl B 0164/2

. Prisons et systèmes sur les pénitenciers.

Textes juridiques.

Resp Pf pl A 0092 (5 doc.) : *Police des prisons – Criminels graciés à l'occasion du sacre de Louis XV – Naufrages maritimes – Police dans les églises – Défense de donner à boire et à manger :*

Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, du 7 septembre mil sept cents seize, qui défend de donner à boire, à manger & à jouer pendant les offices divins, les jours des dimanches & fêtes, & de danser devant les églises, dans les cimetières, ni autour des croix, en aucuns tems. Extrait des registres de parlement. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1716]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0092/1

Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, du dix-neuvième jour du mois de juin 1722. Qui ordonne l'exécution de ses précédents arrêts, concernant le respect dû dans les églises. Extrait des registres du parlement. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1722]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0092/2

Déclaration du roi, qui décharge les geoliers de payer aucune chose pour le loyer ou ferme des prisons. Donnée à Versailles le 11 juin 1724. Avec l'arrêt de registre du 8 août 1724. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1724]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0092/3

Déclaration du roi, du 15 juin 1735. Concernant les naufrages maritimes. Avec l'arrêt de registre du 12 août 1735. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1735]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0092/4

Lettres patentes du roi, données à Versailles le 6 février 1753, concernant la police des prisons. Avec l'arrêt de registre du 17 novembre 1753. – A Toulouse : de l'imprimerie de Me Bernard Pijon, [1753]. – 8 p. : armes, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0092/5

Prisons toulousaines.

Resp Pf pl B 0165 (3 doc.) : Prisons toulousaines :

Considérations sur les prisons de Toulouse [Rapport du 10 janvier 1815]. – [Toulouse] : s.n., [1815]. – 64 p. : tableau ; 8°.

Resp Pf pl B 0165/1

Considérations sur les prisons de Toulouse [Rapport du 10 janvier 1815]. – A Toulouse : de l'imprimerie de Jean-Mathieu Douladoure, [1815]. – 64 p. : tableaux ; 8°.

Resp Pf pl B 0165/2

Docteur Armieux : La prison du Capitole :

La prison du Capitole étude d'hygiène rétrospective. Par M. le Dr Armieux. – Toulouse : imp. Douladoure-Privat, 1884. – 30 p. : tableaux, plan ; 4°.

Resp Pf pl B 0165/3

Resp Pf pl B 0166 (1 doc.) :

Statuts de la confrérie de la Miséricorde, établie à Toulouse pour le soulagement des pauvres prisonniers, l'an 1570 ; et règlement rétabli par arrêté de M. le préfet de la Haute-Garonne, l'an 1807. Indulgences accordées par N.S.P. le Pape Grégoire XIII, renouvelées par Mgr. L'archevêque l'an 1808. – A Toulouse : de l'imprimerie de J.n-M.eu Douladoure, 1818. – 48 p. ; 12°.

. « Progrès sociaux ».

Généralités.

Resp Pf pl B 0167 (1 doc.) :

Le progrès social. Lecture faite à l'Académie de législation par Mr. Henri Duménil. – Toulouse : Durand, Fillous & Lagarde, 1888. – 36 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0168 (1 doc.) :

Sur une question non prévue de possession et de propriété mobilière par M.A. Crouzel docteur en droit, bibliothécaire de la bibliothèque universitaire de Toulouse. – Paris : Ernest Thorin, 1887. – 16 p. : marque d'imprimeur ; 4°.

Conditions de vie.

Resp Pf pl B 0169 (1 doc.) :

Utilité et économie qui résulteraient, pour le bon entretien des routes, de la construction de maisons affectées au logement des cantonniers. Proposition faite au conseil général du Tarn, par M. Amédée Clausade, un de ses membres (session de 1847). – Toulouse : typographie de Bonnal et Gibrac, 1847. – 24 p., [1] pl. : tableaux, plan ; 8°.

Resp Pf pl B 0170 (1 doc.) :

Egouts des eaux vannes et ménagères. Epuration de ces eaux (projet à l'étude) / Ville de Toulouse : assainissement général. – Toulouse : Société méridionale d'impression, 1933. – 28 p., [8] pl. : tableaux, schémas, plans ; 4°.

Conditions de travail.

Resp Pf pl B 0171 (1 doc.) :

La participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise considérée au point de vue du droit par A. Crouzel docteur en droit, bibliothécaire de l'université. – Paris : Ernest Thorin, 1885. – 26 p. : marque de l'éditeur ; 4°.

Resp Pf pl B 0172 (1 doc.) :

Nouvelle note sur la participation des ouvriers aux bénéfices considérée au point de vue du droit. La question de la communication et de la représentation des livres du patron par M.A. Crouzel docteur es droit, bibliothécaire de l'université à Toulouse. Lecture faite à l'Académie de législation. – Toulouse : Durand, Fillous et Lagarde, 1889. – 34 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0173 (1 doc.) :

Etude et exposé des conditions de travail dans l'industrie du livre et des devoirs des ouvriers, des patrons et de l'état par Lucien Déjean professeur à l'école de typographie de Toulouse [...]. Préface de V. Breton, professeur technique à l'Ecole Estienne. – Toulouse : imp. A. Trinchant, 1899. – 102 p. ; 8°.

. Autres.

Prospectus.

Resp Pf pl B 0174 (32 doc.) : Circulaires & prospectus : 17^{eme}, 18^{eme} et 19^{eme} :

Description de la maison ambulante, construite par ordre de Sa Majesté le roi des deux Siciles, pour servir à l'usage de la chasse, dans le goût de celle qui a été faite à Monseigneur le Maréchal de Saxe ; qui a servi à l'armée de la campagne de 1747. – s.l. : s.n., s.d. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/1

Avis intéressant pour les habitants des villes des provinces du royaume. – [Paris] : de l'imprimerie de P. de Lormel, [1768]. – 2 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/2

Tableau géographique et politique des loges allemandes illuminées, tome IV, page 122. – s.l. : s.n., s.d. – 1 placard : justif. 290 x 225 mm.

Resp Pf pl B 0174/3

Histoire véritable et surprenante de l'hostie miraculeuse par laquelle Dieu confirma le Saint Sacrement de l'Eucharistie, par le sang qui en sortit, étant percé par un Juif avec un canif, clou & lance, fouettée & jettée dans la flamme bouillie dans une chaudière, sur laquelle parut le corps de N.S.J.C. crucifié, en la maison d'un juif où sont présentement les Carmes Billettes. Elle se porte tous les ans en procession

à S. Jean en crève à Paris, le jour de la fête du S. sacrement, avec grande dévotion. – s.l. : s.n., [1766].
– 2 p. : frises gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/4

Avis sur les propriétés de l'esprit animé, végétatif, multiplicatif et préservatif ; avec la manière de s'en servir, tant pour la préparation de tous les grains quelconques qu'on voudra semer, que pour les vignes, arbres de toute espèce, & généralement pour toute sorte de plantes : le tout précédé de quelques réflexions sur les principes de la végétation. – s.l. : s.n., s.d. – 12 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/5

Collection des rapports, certificats et arrêtés, obtenus par MM. J.A. Bordier et Compagnie, de Versoix, sur leur nouvel éclaircissement à réflecteurs-paraboliques / J.A. Bordier-Marcet, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale [...]. – s.l. : s.n., [1807]. – 16 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/6

Mémoire instructif sur les différentes manières d'envoyer des pays éloignés les oiseaux morts, & les préserver pendant le voyage de toute corruption, lesquelles peuvent aussi être employées pour conserver les quadrupèdes, poissons, reptiles & insectes. – s.l. : s.n., s.d. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/7

Plan d'économie. – A Marseille : de l'imprimerie du Commerce, [1807]. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/8

Eau dite de Cologne, par Pradier. – s.l. : s.n., s.d. – 1 placard : bandeau en coul. ; justif. 240 x 170 mm.

Resp Pf pl B 0174/9

[Bon n° 2 501 412 pour la loterie de Toulouse]. – Paris : impr. Paul Dupont, s.d. – 1 bon : armes gr.s.b. ; justif. 105 x 90 mm.

Resp Pf pl B 0174/10

Toulouse, le 24 mars 1821. Le chef de l'Institution commerciale, à Messieurs les négociants. – [Toulouse] : s.n., [1821]. – [4] p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/11

Ecole Saint-Martial, établie à Toulouse, sous la direction de M. D. Denuc ; dans le local ci-devant occupé par le pensionnat de MM. Gary et Savy, rue Saint-Remésy. Prospectus, année 1821-1822 / Reynald, inspecteur. – A Toulouse : de l'imprimerie de Jean-Mathieu Douladoure, 1821. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/12

Toulouse, le 14 août 1824. D. Devuc, chef d'Institution, directeur de l'Ecole Saint-Martial [...]. – [Toulouse] : s.n., [1824]. – [4] p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/13

Toulouse, le 29 mars 1822. D. Denuc, chef d'Institution, directeur de l'Ecole Saint-Martial. – [Toulouse] : s.n., [1824]. – [4] p. : bons de lecture des notes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/14

Collège royal de Toulouse / Thuillier. – [Toulouse] : imprimerie d'Aug. Henault, s.d. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/15

Toulouse, le 31 décembre 1823. Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'à dater du 20 janvier 1824 nous nous réunissons en société, sous la raison de commerce François Lacroix et Squirolis Jeune. – [Toulouse] : s.n., [1823]. – [2] p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/16

Médaille d'or décernée à M. Bavie-Magnac, agronome. Rue des Trente-six-Ponts, à Toulouse. Avis aux agriculteurs. – Toulouse : imprimerie de veuve Dieulafoy, [1848]. – 2 p. : médaille gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0174/17

Rapport sur l'organisation du crédit foncier, lu au comité vinicole de l'arrondissement de Muret, assemblé le 29 novembre 1845. – Toulouse : imprimerie d'Aug. Henault, [1845]. – 8 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0174/18

Industrie de la soie. Monsieur le maire et Messieurs les membres du conseil municipal de Toulouse [...]. – Toulouse : imp. de Bonnal et Gibrac, [1846]. – 20 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0174/19

Mémoire de M. de Quatrefages, sur la culture et l'importance du murier, avec une gravure représentant successivement les trois opérations de la taille et divers tableaux comparatifs, d'après lesquels le produit du murier dépasse de 225 fr. celui de la vigne, en admettant le revenu annuel de 288 fr. 5 c., publié par M. Arzac oncle, membre du conseil municipal de la ville de Toulouse [...]. – Toulouse : imprimerie de Lavergne, s.d. – 10 p : muriers lithogr. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/20

M. Arzac. – [Toulouse] : lit. Bonnal, 1841. – 1 p. : portrait lit. ; justif. : 260 x 210 mm.

Resp Pf pl B 0174/21

Industrie séricicole. Observations faisant suite au *Tableau de la distribution des primes d'encouragement, accordées par le conseil municipal de Toulouse, par les délibérations des 11 avril et 7 mai 1846, aux vendeurs et aux acheteurs de cocons qui fréquentent les marchés de cette ville*, suivies d'une instruction sur la culture des mûriers ; par M. Arzac, conseiller municipal, membre du jury séricicole. – Toulouse : imprimerie de A. Chauvin et comp., [1846]. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/22

Marché aux cocons de la ville de Toulouse pendant l'année 1846. 2^{me} édition. Distribution des primes accordées par la délibération du conseil municipal, du 11 avril 1846, aux éleveurs de vers à soie dont les produits ont été vendus sur ce marché. – Toulouse : imprimerie de A. Chauvin, [1846]. – 4 p. : tableau ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/23

Société immobilière pour l'exploitation de tous les établissements de bains et eaux thermales d'Ax (Ariège) [Prospectus accompagné d'une lettre et d'un bon de souscription]. – [Toulouse] : s.n., [1850]. – 3 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/24

Compagnie d'assurances générales contre l'incendie, autorisée par ordonnances du roi des 14 février et 20 octobre 1819. – s.l. : s.n., s.d – [4] p. : tableau ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/25

Toulouse, le 12 mars 1840. Le directeur central du Midi, à Messieurs les propriétaires et cultivateurs / L'Iris, compagnie d'assurances générales, à primes fixes, contre la grêle. – Toulouse : imprimerie de J.-B. Paya, 1840. – [4] p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/26

Compagnie royale d'assurances contre l'incendie [Rappel de paiement]. – [St Pons] : s.n., [1850]. – 4 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0174/27

Impôts 18^{me}, dégrèvements :

Impositions de la ville de Toulouse. Avis donné à tous les redevables de la capitation, & autres impositions de la ville, fauxbourgs & gardiage de Toulouse, pour l'année 1776. – [Toulouse] : s.n., [1776]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/28

Impositions de la ville de Toulouse. Année 1774 / Capitoulat de S. Sernin. – [Toulouse] : s.n., [1775]. – 1 f. ; justif. : 105 x 165 mm.

Resp Pf pl B 0174/29

Impositions de la ville de Toulouse. Année 1773 / Capitoulat de S. Sernin. – [Toulouse] : s.n., [1774]. – 1 f. ; justif. : 105 x 165 mm.

Resp Pf pl B 0174/30

Impositions de la ville de Toulouse. Année 1772 / Capitoulat de S. Sernin. – [Toulouse] : s.n., [1772]. – 1 f. ; justif. : 105 x 165 mm.

Resp Pf pl B 0174/31

Impositions du commerce de la ville de Toulouse. Pour l'année 1785. – [Toulouse] : s.n., [1785]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0174/32

Faits extraordinaires.

Resp Pf pl A 0093 (1 doc.) : *Histoire nouvelle & prodigieuse arrivée dans la ville de Dole d'un enfant trouvé dans le ventre de sa mère après quinze ans ou davantage de grossesse, 1661 :*

Histoire nouvelle & prodigieuse arrivés dans la ville de Dole. D'un enfant trouvé dans le ventre de sa mere apres quinze ans ou davantage de grossesse. Escrite par un docteur regent de la mesme ville. – A Tolose : s.n., 1661. – 8 p. : marque au titre, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0094 (1 doc.) : *D'Ambonville : le mangeur de feu :*

Par permission du roy. Le mangeur de feu [Prospectus pour un spectacle]. – s.l. : s.n., s.d. – 1 f. : vignette gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0175 (1 doc.) :

Evénement miraculeux arrivé à Toulouse le 7 février 1834, à l'occasion de Paule de Viguier, surnommée la Belle paule, décédée en l'an 1610, et dont, après 224 ans, le corps vient d'être retrouvé intact et sans pourriture, dans la chapelle des Onze mille Vierges, à droite de l'église des Grands-Augustiins, pendant les travaux qui se font au musée. – Toulouse : imprimerie de J.-M. Borne, [1834]. – 8 p. ; 8°.

Autres.

Resp Pf pl B 0176 (1 doc.) : *Lettre à mon ami (on l'avise de l'infidélité de sa maîtresse) :*

Lettre à mon ami qui m'a écrit anonymement que ma maîtresse est infidèle. – s.l. : s.n., s.d. – 1 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0177 (1 doc.) :

Monsieur le rédacteur, il court des bruits si alarmans et je me trouve moi_même dans une position si critique, que j'ai cru devoir vous écrire pour vous consulter sur le parti que j'ai à prendre d'après l'aventure qui m'est arrivée hier au spectacle [...] / Jacques Placide. – [Toulouse] : s.n., [1825]. – 2 f. ; justif. 355 x 85 mm.

Resp Pf pl B 0178 (1 doc.) :

Punition providentielle infligée à trois assassins par M. l'abbé Montauban desservant la paroisse Montpezat, près Madiran (diocèse de Bayonne). – Toulouse : imprimerie de J. Jupin, [1844]. – 4 p. : bandeau gr.s.c. ; 4°.

Resp Pf pl B 0179 (1 doc.) :

Revue du midi. Tome neuvième. Janvier, février, mars, avril, mai, juin, 1835 [Page de titre seule]. – Toulouse : J.-B. Paya, 1835. – 1 f. : gr.s.c. ; 8°.

Resp Pf pl B 0180 (14 doc.) : *Postes : messageries, transports, poste aux lettres, poste aux chevaux. Documents :*

Almanach pour l'an Xe. De la République française. – A Toulouse : de l'imprimerie de veuve Douladoure, s.d. – 1 placard ; justif. 225 x 200 mm.

Resp Pf pl B 0180/1

Les invalides. Chant patriotique. Air du *Geolier d'Adolphe et Clara*. – Toulouse : imprimerie de Benichet cadet, s.d. – 1 f. ; justif. 165 x 120 mm.

Resp Pf pl B 0180/2

Vers à Madame de .. auteur de la chanson sur la prise & la reprise de St. Eustache. – s.l. : s.n., s.d. – [2] p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0180/3

La fuite de Mirador en Egypte rapsodie homérique illustrée sur l'air de la *Complainte de Fualdès*. Dédiée aux électeurs du canton centre [Supplément de *Messenger de Toulouse* du 29 mars 1879]. – Toulouse : impr. Douladoure, [1879]. – [2] p. : gr.s.c. ; 2°.

Resp Pf pl B 0180/4

Hommes et choses : Un Bénédictin [Extrait de journal]. – s.l. : s.n., [1933]. – 5 f. ; justif : 180 x 105 mm.

Resp Pf pl B 0180/5

Marie modèle, station du mois de mai : ou Exercices spirituels dédiés à la Très-Sainte Vierge. Par M. J.-M. Raynaud, prêtre, chanoine honoraire d'Aire, auteur de *Prêtre d'après les Pères*. Tome second [Page de couverture seule]. – Toulouse : imprimerie de Phe montaubin, 1843. – 1 f. ; 8°.

Resp Pf pl B 0180/6

Marie modèle, station du mois de mai : ou Exercices spirituels dédiés à la Très-Sainte Vierge. Par M. J.-M. Raynaud, prêtre, chanoine honoraire d'Aire, auteur de *Prêtre d'après les Pères*. Tome second [Page de couverture seule]. – Toulouse : imprimerie de Phe montaubin, 1843. – 1 f. ; 8°.

Resp Pf pl B 0180/7

Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française par J.-Ch. Laveaux. Troisième édition revue d'après le *Nouveau dictionnaire de l'Académie* et les travaux philologiques les plus récents. Par Ch. Marty-Laveaux, licencié es-lettres, petit-fils de l'auteur [Page de couverture seule]. – Paris : A. Ledentu fils, 1844. – 1 f. ; 8°.

Resp Pf pl B 0180/8

Galerie universelle [Page de titre seule]. – A Paris : chez l'auteur, au bureau de la *Galerie Universelle*, maison de M. de Bonville [...], Bailly [...], 1787. – 2 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0180/9

Trésor des deux langues françoise et latine. Par le P. Jean gaudin de la Compagnie de Jésus [Ex. incomplet]. – A Tulle : aux dépens d'Antoine de Lagarde, marchand [...], de l'imprimerie d'Estienne Viallanes [...], 1677. – [4] p. : marque au titre et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0180/10

l. Curmer. Magasins spéciaux pour étrennes, baptêmes, mariages, cadeaux [Catalogue de librairie]. – s.l. : typographie de Lagrampe et comp. ; s.d. – 8 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0180/11

Compagnie universelle du Canal interocéanique pour le percement de l'isthme américain sous la présidence et la direction de M. Ferdinand de Lesseps [...] 800, 000 actions de 500 francs [Souscription]. – Paris : imprimerie M. Mouillot, s.d. – 2 p. : carte gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0180/12

Almanach des postes du département de l'Oise. Livret-calendrier, 1860. – Noyon : imprimerie royale, E Mary-Dupuis et Cie, [1859]. – 8 p. : gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0180/13

[Recueil factice de défauts de reliure : incunables, post-incunables et ms.].

Resp Pf pl B 0180/14

II. Commerce, banques, manufactures, importations, circulations des denrées, commerce et prix des denrées.

. Subsistances.

Législation.

Resp Pf pl A 0095 (16 doc.) : Grains & farines – législation :

Arrêt du conseil d'état du roi, par lequel Sa Majesté établit la liberté du commerce des grains & farines dans l'intérieur du royaume : et se réserve à statuer sur la liberté de la vente à l'étranger, lorsque les circonstances sont devenues plus favorables. Du 13 septembre 1774. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : s.n., [1774]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/1

Déclaration du roi, du 10 février 1776. Qui renouvelle les dispositions de l'édit du mois de juillet 1764, concernant la liberté d'exporter les grains à l'étranger. Avec l'arrêt de registre du 24 avril 1776, & l'édit du mois de juillet 1764. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1764]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/2

Lettres patentes du roi, du 25 mai 1776, par lesquelles le roi permet, dans les ressort du parlement de Toulouse & du conseil souverain du Roussillon, la sortie des blés, grains & farines, par tous les ports, villes & lieux où il y a bureau des fermes ; & fixe la règle par laquelle cette liberté sera rétablie lorsqu'elle aura suspendue en vertu de l'édit de juillet 1764 & de la déclaration du 10 février 1776. Avec l'arrêt de registre du 26 juin 1776. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1776]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/3

Lettre du parlement séant à Toulouse (au sujet de l'édit de Sa Majesté, donné à Compiègne au mois de juillet 1764, concernant la liberté de la sortie & entrée des grains dans le royaume). – [A Toulouse] : s.n., [1764]. – 6 p. ; 8°.

Resp Pf pl A 0095/4

Déclaration du roi, donnée à Versailles le 25^e mai 1763, portant permission de faire circuler les grains, farines & légumes dans toute l'étendue du royaume, en exemption de tous droits, même ceux des péages. Avec l'arrêt de registre du 13 juillet 1763. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1763]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/5

Lettres-patentes du roi, en forme de déclaration, données à Versailles le 5 mars 1764, interprétatives de la déclaration du 25 mai dernier, qui permet la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Avec l'arrêt de registre du 2 mai 1764. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1764]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/6

Edit du roi, donné à Compiègne au mois de juillet 1764, concernant la liberté de la sortie & de l'entrée des grains dans le royaume, avec l'arrêt de registre du 8 août 1764. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1764]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/7

Lettres patentes du roi, données à Fontainebleau le 7 novembre 1764, qui fixent les droits de sortie & d'entrée sur les grains, & qui permettent la circulation & sortie de toutes espèces de graines, en payant les droits y mentionnés. Avec l'arrêt de registre du 9 janvier 1765. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1765]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/8

Extrait des registres du parlement [19 décembre 1764]. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1764]. – [2] p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/9

Copie de la lettre écrite à la chambre du commerce de Toulouse, par Monseigneur l'intendant / de Saint-Priest. – [Montpellier] : s.n., [1783]. – [2] p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/10

Arrêt du conseil d'état du roy, qui exempte des droits dûs au roy, ou à des fermiers, & des droits de péage & autres, les grains qui seront transportés des provinces du royaume dans celle de Provence, pendant un an, à compter du 15 septembre 1738. Du premier juillet 1738. Extrait des registres du conseil d'état. – [Bordeaux] : de l'imprimerie de Pierre Brun, [1738]. – 1 placard : armes et lettre ornée gr.s.b. ; justific. 360 x 255 mm.

Resp Pf pl A 0095/11

Arrêt du conseil d'état du roy, portant décharge de tous droits de fermes, locaux, péages & autres, les bleds & bestiaux qui seront voiturés & conduits en Provence. Du 17 juin 1721. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1721]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/12

Arrêt du conseil d'état du roy, qui défend & prohibe l'entrée dans le royaume de toutes sortes de marchandises de quelque qualité que ce soit du cru, fabrique ou commerce des Hollandois, Anglois & autres païs étrangers avec lesquels Sa Majesté est en guerre, à peine de confiscation des marchandises, des vaisseaux, bateaux, charriots & autres voitures & équipages, & de trois mille livres d'amende & d'interdiction de commerce contre les marchands à qui il sera reconnu que les marchandises appartiendront. Du 28 août 1703. Extrait des registres du conseil d'état. – s.l. : s.n., [1703]. – 1 placard : armes et lettre ornée gr.s.b. ; justif. : 365 x 245 mm.

Resp Pf pl A 0095/13

Arrêt du conseil d'état du roy, qui permet la sortie des bleds fromens, seigles & meteils hors du royaume, par tous les ports, bureaux & passages, jusqu'au premier avril prochain, sans payer aucuns droits de sortie. Du dernier septembre 1702. Extrait des registres du conseil d'état. – s.l. : s.n., [1702]. – 1 placard : armes gr.s.b. ; justif. : 365 x 235 mm.

Resp Pf pl A 0095/14

Défense de transporter les grains hors royaume, 1677 :

Arrêt du conseil d'état du roy, portant défenses de transporter hors du royaume aucun bleds, froment, méteil & seigle, orges, avoines, baillarges, & généralement tous autres grains. – A Tolose : par Jean Boude, 1677. – 4 p. : armes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/15

Arrêt du conseil d'état du roy, qui permet à tous les sujets de Sa Majesté des provinces de Normandie, Picardie, Soissonnois, Champagne, Bourgogne, Berry, Bourbonnois, Orleans, Touraine, Anjou, Poitou, Xaintonge, Païs d'Aunais, Auvergne & Languedoc, de vendre & faire sortir les bleds, froments, meteils & autres grains en tels royaumes, états & provinces qu'ils aviseront bon être, jusques au premier octobre prochain sans payer aucuns droits. Du quinziesme juin 1688. – A Toulouse : chez J. Boude le jeune, [1688]. – [4] p. : armes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0095/16

Resp Pf pl A 0096 (11 doc.) : Toulouse : grains & farines :

Toulouse : subsistances :

Arrêt de la cour de parlement, rendu les chambres assemblées, les pairs y séant, qui par provision, fait défenses aux boulangers de cette ville, & à tous autres, de vendre le pain au-dessus de la taxe qui en a été faite par le lieutenant de police. Extrait des registres du parlement. Du sept février mil sept cent quatre-vingt-neuf. – A Paris : chez N.H. Nyon, 1789. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0096/1

Extrait des registres du conseil général de la commune de Toulouse [3^e décade du 1^{er} mois de l'An II]. – A Toulouse : chez la veuve Desclassan, [1793]. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0096/2

Au nom du peuple français. Le 18^e jour du mois de prairial de l'An deuxième de la République française / République française, une & indivisible. – A Toulouse : de l'imprimerie de P. Lalanne, [1794]. – 8 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0096/3

Extrait du registre des arrêtés de Salut public de la Convention nationale, du 20 frimaire, An troisième de la République française, une & indivisible. Sur le rapport de la commission du commerce, le comité de Salut public arrête [...]. – A Toulouse : de l'imprimerie de la citoyenne veuve Douladoure, [1792]. – 24 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0096/4

Rapport fait aux citoyens maire et officiers municipaux de la ville de Toulouse, en septembre 1791, & au conseil général de la commune en permanence, en décembre 1792. Par le citoyen Mazars,

commissaire-asseesseur de la municipalité. – A Toulouse : chez D. Desclassan, [1792]. – 54 p., 1 pl. : tableau, 4°.

Resp Pf pl A 0096/5

Avis de la commission des subsistances et approvisionnements de la République, sur la conservation des farines. – A Toulouse : de l'imprimerie de P. Lalanne, [1793]. – 4 p. ; 8°.

Resp Pf pl A 0096/6

Moyens propres à rendre plus économiques l'emplois des farines provenant des grains nouvellement récoltés, et à augmenter la qualité du pain qu'elles doivent donner. Publiées par la commission d'agriculture & des arts. – A Toulouse : de l'imprimerie de la citoyenne veuve Douladoure, s.d. – 4 p. ; 8°

Resp Pf pl A 0096/7

Troupes – ravitaillement :

Règlement pour les fournitures à faire aux troupes en campagne, en exécution de la loi du 29 février 1792. Du 5 avril 1792. – A Toulouse : chez la veuve Desclassan, [1792]. – 8 p. : tableau ; 4°.

Resp Pf pl A 0096/8

Règlement sur la fourniture de la viande à faire aux troupes campées ou rassemblées en corps d'armée pendant la campagne de 1792. Du 16 avril 1792. – A Toulouse : chez la veuve Desclassan, [1792]. – 8 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0096/9

Avis aux habitans des villes et des campagnes de la province de Languedoc, sur la manière de traiter leurs grains & d'en faire du pain. Imprimé & publié par ordre des états généraux de Languedoc. – A Toulouse : de l'imprimerie de Joseph Dalles, 1787. – 40 p. : armes, bandeau et vignette gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl A 0096/10

Instruction sur la fabrication du pain mélangé de pommes de terre. Imprimée par ordre du comité de Salut public. – A Toulouse : chez la veuve Desclassan, [1795]. – 1 placard ; justif. : 380 x 280 mm.

Resp Pf pl A 0096/11

Resp Pf B 0181 (2 doc.) : *Question de farines & de faillites de nég. en farine :*

Précis, pour les Sieurs Degenne et Prévost junior, propriétaires, habitans de Toulouse ; contre le Sieur Violet, négociant, habitant de Toulouse ; le Sieur Dintrans, ancien commissaire de guerre, habitant de Bordeaux ; en présence des syndics provisoires de la faillite L. Sacaze ; et des Sieurs Berge et Puygarri, syndics définitifs de la faillite Batle, de Perpignan. – Toulouse : de l'imprimerie de Caunes, 1824. – 12 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0181/1

Conclusions motivées pour le Sieur Viallet, propriétaire et négociant ; contre les Sieurs Degennes, Prévost, junior, et les Sieurs Bergé et Puiggarri, syndics de la faillite Batle ; en présence du Sieur Dintrans, chevalier de Saint-Louis, commissaire-ordonnateur ; et des syndics provisoires de la faillite de Louis Sacaze. – Toulouse : imprimerie de F. Vieusseux, s.d. – 12 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0181/2

Resp Pf pl B 0182 (1 doc.) :

Instruction pour le service intérieur des magasins de grains & farines de la République, arrêtée par la Commission de commerce, & approvisionnement de la République, le 18 frimaire, An troisième républicain. – A Auch : chez Lacaze, [1794]. – 24 p. ; 4°.

Prix.

Resp Pf pl A 0097 (19 doc.) : *Tableau du maximum :*

Tableau du maximum des légumes secs et des vins, avec les prix en 1790, augmentés du tiers ; lequel maximum, augmenté des frais de transport en raison de la distance des lieux d'expédition à ceux de

réception, & des bénéfiques autorisés par la loi, détermine le prix à payer par le consommateur. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Baour, 1793. – [4] p. : cachet gr.s.b. et tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/1

Tableau du maximum de la clincaillerie et mercerie, avec les prix en 1790, augmentés du tiers ; lequel maximum, augmenté des frais de transport en raison de la distance des lieux d'expédition à ceux de réception, & des bénéfiques autorisés par la loi, détermine le prix à payer par le consommateur. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Baour, 1793. – 18 p. : cachet gr.s.b. et tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/2

Tableau du maximum des fers ouvrés et de la clincaillerie, avec les prix en 1790, augmentés du tiers ; lequel maximum, augmenté des frais de transport en raison de la distance des lieux d'expédition à ceux de réception, & des bénéfiques autorisés par la loi, détermine le prix à payer par le consommateur. District de Toulouse. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Dalles, 1793. – 6 p. : marque typographique gr.s.b. et tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/3

Tableau du maximum des cuirs et peaux, avec les prix en 1790, augmentés du tiers ; lequel maximum, augmenté des frais de transport en raison de la distance des lieux d'expédition à ceux de réception, & des bénéfiques autorisés par la loi, détermine le prix à payer par le consommateur. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Hénault, 1793. – 12 p. : marque au titre et tableaux gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/4

Tableau supplémentaire du maximum des cuirs & peaux, en poil, bamboches, fouets, ganterie, gardes, tonnellerie, coutellerie, chaudronnerie, poterie d'étain, fer blanc (ouvrages en), ploms laminé, laines des districts voisins, laines qui se récoltent dans le district de Toulouse, fromage de Roquefort, bois à brûler, charbon, sarmens, fagots, &c. District de Toulouse. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Hénault, 1793. – 12 p. : marque au titre et tableaux gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/5

Tableau du maximum de la droguerie et épicerie, avec les prix en 1790, augmentés du tiers ; lequel maximum, augmenté des frais de transport en raison de la distance des lieux d'expédition à ceux de réception, & des bénéfiques autorisés par la loi, détermine le prix à payer par le consommateur. District de Toulouse. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Hénault, 1793. – 8 p. : marque au titre et tableaux gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/6

Tableau du maximum des fils, rubans de fil et cordages, avec les prix en 1790, augmentés du tiers ; lequel maximum, augmenté des frais de transport en raison de la distance des lieux d'expédition à ceux de réception, & des bénéfiques autorisés par la loi, détermine le prix à payer par le consommateur. District de Toulouse. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Hénault, 1793. – 6 p. : marque au titre et tableaux gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/7

Tableau du maximum des papiers qu'on consomme dans l'étendue du district de Toulouse. Papiers. – A Toulouse : de l'imprimerie du citoyen Hénault, s.d. – [4] p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/8

Tableau du maximum des draperies fines & communes, comprises dans les tableaux envoyés par la Convention nationale / Département de haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 4 p. : tableau ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/9

Tableau du maximum des étoffes en coton / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 4 p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/10

Tableau du maximum des chapeaux qui se consomment dans la ville de Toulouse, compris dans les tableaux envoyés par la Convention nationale / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – [2] p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/11

Tableau du maximum des teintures & apprêts des draperies, comprises dans les tableaux envoyés par la Convention nationale / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 16 p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/12

Tableau du maximum des marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Toulouse. Cotonades, toiles en coton et mouchoirs / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 26 p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/13

Tableau du maximum des divers bois de construction qui se consomment ordinairement dans le district de Toulouse, avec les prix en 1790, augmentés du tiers ; lequel maximum, augmenté des frais de transport en raison de la distance des lieux d'expédition à ceux de réception, & des bénéfices autorisés par la loi, détermine le prix à payer par le consommateur / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 4 p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/14

Tableau du maximum des marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Toulouse. Toilerie / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 10 p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/15

Tableau du maximum des marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Toulouse. Boissons / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 4 p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/16

Tableau du maximum des marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district de Toulouse. Bas et bonnets / Département de Haute-Garonne. District de Toulouse. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 4 p. : tableaux ; 4°.

Resp Pf pl A 0097/17

Tableau des foires et marchés dans tout le département de la Haute-Garonne / Administration du département de Haute-Garonne. – [Toulouse] : de l'imprimerie de la citoyenne veuve Douladoure, [1794]. – 1 placard ; justif. : 545 x 420 mm.

Resp Pf pl A 0097/18

Enseignement provisoire dans la commune de Toulouse / Administration du département de la Haute-Garonne. – [Toulouse] : s.n., [1794]. – 1 placard ; justif. : 515 x 365 mm.

Resp Pf pl A 0097/19

Resp Pf pl B 0183 (45 doc.) :

Etat de répartition de la quantité de 4907 quintaux de blé à fournir par le district de Toulouse, en vertu de l'arrêté des représentans du peuple, du 20 août dernier, & de celui du département de Haute-Garonne, du 28 du même mois. – [Toulouse] : s.n., s.d. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/1

Prix courant général des marchandises, de Bd. Daubert et Comp.e. – A Bordeaux : chez Pinard, [1804]. – [2] p. ; justif. : 365 x 105 mm.

Resp Pf pl B 0183/2

Cours des marchandises valeur comptant en franc. A l'entrepot hors d'entrepot. – s.l. : s.n., [1801]. – [2] p. ; justif. : 215 x 95 mm.

Resp Pf pl B 0183/3

Cours des marchandises valeur comptant en franc. A l'entrepot hors d'entrepot. – s.l. : s.n., [1801]. – [2] p. ; justif. : 215 x 95 mm.

Resp Pf pl B 0183/4

Prix courant en gros des marchandises sur la place de Bordeaux. – A Bordeaux : de l'imprimerie de Racle, s.d. – [4] p. ; 12°.

Resp Pf pl B 0183/5

Marseille, le 3 vend.re An 11, 25 7^{bre} 1802 [liste de prix]. – [Marseille] : s.n., [1802]. – [2] p. ; justif.
210 x 75 mm.

Resp Pf pl B 0183/6

T.D.C. Marseilles, le 20 floréal An 12. – [Marseille] : s.n., [1804]. – [2] p. : 170 x 115 mm.

Resp Pf pl B 0183/7

T.D.C. Marseilles, le 8 germinal 12. – [Marseille] : s.n., [1804]. – [2] p. : 170 x 115 mm.

Resp Pf pl B 0183/8

T.D.C. Marseilles, le 8 germinal 12. – [Marseille] : s.n., [1804]. – [2] p. : 170 x 115 mm.

Resp Pf pl B 0183/9

Dunkerque, 24 mars 1845. M. notre marché de Bergues aujourd'hui fut plus calme : le dégel se déclare et les inquiétudes sur les blés en terre sont moins vives [... Annotations ms.] / N. Huret fils. – [Dunkerque] : s.n., [1845]. – 1 f. ; 8°.

Resp Pf pl B 0183/10

Dunkerque, 31 mars 1845. M. depuis huit à dix jours le temps est devenu favorable aux grains en terre [... Annotations ms.] / N. Huret fils. – [Dunkerque] : s.n., [1845]. – 1 f. ; 8°.

Resp Pf pl B 0183/11

Dunkerque, le 18 janvier 1847. M. la hausse sur toutes les céréales fait de rapides progrès dans tout le rayon de notre approvisionnement [... Annotations ms.] / N. Huret fils. – [Dunkerque] : s.n., [1847]. – 1 f. ; 8°.

Resp Pf pl B 0183/12

Dunkerque, le 7 mars 1837. Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & Cie. – [Dunkerque] : s.n., [1837]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/13

Dunkerque, le 14 mars 1837. Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1837]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/14

Dunkerque, le 4 avril 1837. Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1837]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/15

Dunkerque, le 2 mai 1837. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1837]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/16

Dunkerque, le 9 mai 1837. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1837]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/17

Dunkerque, le 20 mars 1838. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1838]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/18

Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [27 mars 1838]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/19

Dunkerque, le 10 avril 1838. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1838]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/20

Dunkerque, le 17 avril 1838. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1838]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/21

Dunkerque, le 24 avril 1838. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1838]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/22

Dunkerque, le 1 mai 1838. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1838]. –1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/23

Dunkerque, le 8 mai 1838. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1838]. –1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/24

Dunkerque, le 15 mai 1838. Articles d'exportation : Prix à Dunkerque, franc à bord, tous frais de commission compris / Bourdon & C.ie. – [Dunkerque] : s.n., [1838]. –1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0183/25

Prix courant des grains. – [Marseille] : s.n., [1798]. – [2] p. ; justif. 225 x 90 mm.

Resp Pf pl B 0183/26

Cours des marchandises. Valeur comptant en francs. – s.l. : s.n., [1802]. – [2] p. ; justif. 215 x 105 mm.

Resp Pf pl B 0183/27

Le 14 floréal An VI. Marseille. Cours général des marchandises valeur comptant. – [Marseille] : s.n., [1798]. – [2] p. ; justif. 215 x 185 mm.

Resp Pf pl B 0183/28

Pris courant des marchandises au comptant. A Marseille le 15 prairial An V ou le 3 juin 1797. – [Marseille] : s.n., [1797]. – [2] p. ; justif. 200 x 210 mm.

Resp Pf pl B 0183/29

Marseille, le 5 pluviôse An 10 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1802]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/30

Marseille, le 26 septembre 1823 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1823]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/31

Marseille, le 1^{er} ventôse An 10 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1802]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/32

Marseille, le 30 pluviôse An 12 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1804]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/33

Marseille, le 19 pluviôse An 10 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1802]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/34

Marseille, le 11 nivôse An 10 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1801]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/35

Marseille, le 1^{er} germinal An 12 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1804]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/36

Marseille, le 29 messidor An 11 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1803]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/37

Marseille, le 26 avril 1823 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1823]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/38

Nice, le 9 floréal An 6 [Bon de chargement]. – [Nice] : s.n., [1798]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/39

Nice, le 17 floréal An 6 [Bon de chargement]. – [Nice] : s.n., [1798]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/40

Marseille, le 23 frimaire An 11 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1802]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/41

Marseille, le 16 juin 1808 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1808]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/42

Marseille, le 18 septembre 1814 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1814]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/43

Marseille, le 9 mars 1815 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1815]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 165 x 250 mm.

Resp Pf pl B 0183/44

Marseille, le 21 mars 1826 [Bon de chargement]. – [Marseille] : s.n., [1826]. – 1 bon : gr.s.b. ; justif. 180 x 110 mm.

Resp Pf pl B 0183/45

. Industries, manufactures.

Resp Pf pl A 0098 (29 doc.) : Industrie, manufacture, commerce – Réglementation : arrêts, édits & :

Tabac :

Arrêt de la cour de aydes de Montpellier qui défend d'établir sequestres les debitans de la ferme du tabac, à peine de cent livres d'amende. Du 24 mars 1716. – [Montpellier] : s.n., [1716]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/1

Tabac :

Arrêt du conseil d'etat du roy, du 29 decembre 1719. Qui revoque, à compter du jour de la publication du present arrêt, le privilege exclusif de la vente de tabac accordé à Jean Ladmiral ; convertit ce privilege en un droit qui sera payé à l'entrée [...]. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1719]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/2

Tabac :

Arrêt du conseil d'etat du roy, qui ordonne qu'il sera établi à Sarebourg, Joui-Aux-Arches & Sedan, des bureaux de recette pour l'entrée du tabac dans les Trois Evêchez, Thionville & Cierq, & pour la ville & principauté de Sedan. Du 12 février 1720. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/3

Tabac :

Arrêt de la cour de parlement de Toulouse, qui ordonne que du savon entreposé dans le lieu de Castanet, venant de Provence, sera arrêté dans ledit lieu, pour y faire quarantaine, & être transporté dans la presente ville ; & fait défenses à toutes personnes de transporter du tabac hors de ladite ville. Du 26 septembre 1720. Extrait des registres de parlement. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/4

Tabac :

Déclaration du roi, donnée à Versailles, le troisieme jour du mois de juin 1777. Qui ordonne que les comptoirs des marchands de vins, revêtus en plomb, ainsi que les vaisseaux de cuivre dont se servent les laitieres, & les balances de même métal, qu'emploient les regrattiers de sel & les débitans de tabac,

seront supprimés. Avec l'arrêt de registre du 10 septembre 1777. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1777]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/5

Ordonnance du seizième janvier 1713. Qui surseoit la levée des taxes de l'incorporation des offices de maires, de lieutenants de maires & greffiers & les droits attribuez aux inspecteurs des domaines, & aux tresoriers des arts & métiers. Nicolas Delamoignon, chevalier ; comte de Launay-Courson, seigneur de Bris, Vaugrineuse, marquis de Lamothe-Chandenier, Beuxe & autres lieux, conseiller d'estat ordinaire, intendant de justice, police & finances en la province de Languedoc. – [Toulouse] : s.n., [1713]. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/6

Lettres patentes du roy, sur arrêt, concernant les prier & consuls de la bourse de Montpellier. Données à Paris le 7 mars 1718. Avec l'arrêt de registre du 2 avril 1718. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1718]. – 12 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/7

Déclaration du roy, données à Paris le II novembre 1718. Concernant les droits seigneuriaux sur le prix des huiles en Languedoc. Avec l'arrêt de registre du 29 decembre 1718. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1718]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/8

Arrest du conseil d'estat du roi, qui ordonne qu'il sera fait une imposition, à titre de supplément de capitaine extraordinaire, sur ceux qui ont fait des fortunes considérables à l'occasion du commerce du papier, depuis le premier juillet 1719 laquelle imposition sera payable en rentes sur la ville, rentes provinciales & certificats de liquidation. Du 29 juillet 1722. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1722]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/9

Arrest du conseil privé du roy, portant règlement pour la préséance des marchands avec les procureurs. – A Toulouse : chez Guillaume Robert, 1720. – 4 p. : armes, bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/10

Arrest du conseil d'estat du roy, portant suppression des droits de marque & controle sur le papier façonné dans le royaume. Du 26 février 1720. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/11

Mémoire envoyé par Monseigneur l'intendant à M. Malpel à Toulouse, pour faire connoitre les billets de banque faux. – A Toulouse : chez la veuve de Nicolas Hénault, & François-Sébastien. Hénault, [1720]. – [2] p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/12

Ordonnance du roy, portant défenses, sous peine de la vie, à tous sujets du roi, de sortir du royaume jusqu'au premier de janvier prochain, sans passeport ou permission. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/13

Arrest du conseil d'estat du roi, concernant le commerce des marchandises de levant. Du 14 septembre 1721. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1721]. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/14

Plusieurs negocians de la ville de Toulouse ayant crû que deux sentences rendües par les prier & consuls de la bourse de la même ville, le 9 janvier dernier, étoient contraires à la disposition de la déclaration du roi, du 20 février 1714 [...] / Dodin, signé. – [Marly] : s.n., [1726]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/15

Arrest du conseil d'estat du roi, qui casse deux arrêts rendus au parlement de Dijon, le 22 juin 1724 & 29 juillet 1730 par lesquels il a été permis eux nommez Joseph-Raphaël de Lazia, & autres marchands juifs établis à Bordeaux, de trafiquer, vendre & negocier pendant un mois de chaque saison de l'année,

dans toutes les villes, bourgs, & lieux du ressort de ce parlement. Et fait défenses aux juifs de trafiquer, vendre & debiter des marchandises dans aucunes villes & lieux du royaume, autres que celles où ils sont domiciliez. Du 20 février 1731. Extrait des registres du conseil d'état. – [Toulouse] : s.n., [1731]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/16

Arrest de la cour de parlement de Toulouse, du 11 septembre 1733. Qui ordonne que les marchands en gros & en détail seront tenus de faire parafer leurs livres ; & eux & les massons, charpentiers, couvreurs & autres de pareille qualité, de demander payement dans l'an après la délivrance [...]. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1733]. – 8 p. : arms gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/17

Lettres patentes du roi, données à Versailles le 2 janvier 1749, sur arrêt du conseil d'état dudit jour, portant reglement pour les compagnons & ouvriers qui travaillent dans les fabriques & manufactures du royaume, avec l'arrêt de registre du 12 mars 1749. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1749]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/18

Edit du roi, donné à Versailles au mois d'août 1759, portant suppression des offices de jurés vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs & déchargeurs de cuir, & autres, sous quelque nom que ce soit, ainsi que des droits à eux attribués [...] Avec l'arrêt de registre du 19 novembre 1759. – A Toulouse : de l'imprimerie de Me Bernard Pijon, [1759]. – 12 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/19

Déclaration du roi, du deuxieme jour d'avril mil sept cent soixante-cinq, portant défenses aux corps & communautés des marchands & artisans, d'emprunter aucune somme sans y avoir été autorisés par lettres patentes. Avec l'arrêt de registre du 7 août 1765. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1756]. – 6 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/20

Edit du roi, donné à Versailles au mois de mars 1765, qui permet à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, excepté les titulaires & revêtus de charges de magistrature, de faire librement le commerce en gros. Avec l'arrêt de registre du 24 avril 1765. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1765]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/21

Déclaration du roi, donnée à Versailles le 25 mars 1765, concernant le droit de frêt sur les vaisseaux étrangers. Avec l'arrêt de registre du 24 avril 1765. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1765]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/22

Arrest de la souveraine cour du parlement, en homologation de concordat. – [Toulouse] : s.n., [1769]. – [4] p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/23

Lettres patentes en forme d'édit, données à Marly le six juillet 1770. En faveur de vingt-deux villes impériales pour l'exemption du droit d'aubaine, & la liberté du commerce. Avec l'arrêt de registre du 9 novembre 1770. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1770]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/24

Lettres patentes du roi, données à Fontainebleau le 8 novembre 1772. Qui ordonnent l'enregistrement à faire par le parlement de Toulouse, de la déclaration du roi du 15 décembre 1770, en interprétation de l'édit du mois d'avril 1768. Avec l'arrêt de registre du II décembre 1772. – A Toulouse : de l'imprimerie de Me J.A.H.M.B. Pijon, [1772]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/25

Edit du roi, donné à Versailles au mois d'avril 1776, par lequel Sa Majesté permet de faire circuler librement les vins dans toutes l'étendue du royaume ; de les emmagasiner, de la vendre en tous lieux & en tous temps ; & de les exporter en toute saison, par tous les ports, nonobstant tous les privileges & locaux, à ce contraies, que Sa Majesté supprime. Avec l'arrêt de registre du 24 avril 1776. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1776]. – 20 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/26

Déclaration du roi, donnée à Versailles le 17 août 1779. Concernant les assurances. Avec l'arrêt de registre du 22 septembre 1779. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1779]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/27

Lettres patentes du roi, sur le décret de l'Assemblée nationale, du 22 mars 1790, concernant la suppression du droit sur la fabrication des amidons, à compter du premier avril 1790, & l'établissement d'une contribution sur toutes les villes du royaume, provisoirement & pour la présente année 1790 seulement. Données à Paris le 24 mars 1790. – A Montpellier : de l'imprimerie de Jean Martel aîné, 1790. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/28

Lettres patentes du roi, sur le décret de l'Assemblée nationale, du 22 mars 1790, concernant la suppression du droit sur la fabrication des amidons, à compter du premier avril 1790, & l'établissement d'une contribution sur toutes les villes du royaume, provisoirement & pour la présente année 1790 seulement. Données à Paris le 24 mars 1790. – A Montpellier : de l'imprimerie de Jean Martel aîné, 1790. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0098/29

. Commerce.

Resp Pf pl B 0184 (5 doc.) :

Question du libre-échange ; rapport présenté par M. Martegoute à la Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne, et adressé par cette société à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. – Toulouse : imprimerie de Jean-Matthieu Douladoure, 1847. – 28 p. : marque au titre gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0184/1

Les membres de la chambre de commerce de Toulouse à Monsieur le ministre de l'agriculture et du commerce. – Toulouse : imprimerie de Bonnal et Gibrac, 1846. – 12 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0184/2

Question du libre-échange ; rapport présenté par M. Martegoute à la Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne, et adressé par cette société à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. – Toulouse : imprimerie de Jean-Matthieu Douladoure, 1847. – 28 p. : marque au titre gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0184/3

Discours sur le recensement, prononcé par M. Cazeing-Lafont, devant le conseil général de la Haute-Garonne. – Toulouse : imprimerie de J.-B. Paya, 1841. – 20 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0184/4

Examen du décret relatif à l'organisation des conseils d'hygiène et de salubrité, émané du ministère de l'agriculture et du commerce, le 18 décembre 1848, par Hippolyte Combes [...]. Partie critique – partie organique. – Toulouse : imprimerie d'Aug. Manavit, 1849. – 52 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0184/5

Resp Pf pl B 0185 (1 doc.) :

La leude et le corps des marchands de la ville de Toulouse au XVIII^e siècle par Emmanuel Delorme membre de la Société archéologique du Midi de la France [...]. – Toulouse : imprimerie Douladoure-Privat, 1886. – 34 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

. Etoffes, draps.

Resp Pf pl A 0099 (3 doc.) :

Règlement sur la draperie [Exemplaire incomplet]. – [Tolose] : s.n., [1574]. – pp. 9-15 ; 4°.

Resp Pf pl A 0099/1

Joannis Chappuis carmen, in huius arboris laudem [Extrait d'un ouvrage]. – s.l. : s.n., s.d. – [2] p., 1 pl. : gr.s.b ; 2°.

Resp Pf pl A 0099/2

Sanguinis affines arbor praexiens referabit, huicq' vias faciles, prima figura dabit [Extrait d'un ouvrage]. – s.l. : s.n., s.d. – [2] p., 1 pl. : lettre ornée gr.s.b ; 2°.

Resp Pf pl A 0099/3

Resp Pf pl A 0100 (17 doc.) : Etoffes, laines, cotons, toiles peintes, draperie, soieries &c :

Extrait des registres du conseil d'état [Du 23 septembre 1677 : commerce des étoffes dans la généralité de Montauban, Pays de Foix...]. – s.l. : s.n., [1677]. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/1

De par le roy. Louis de Bernage, chevalier, seigneur de Saint Maurice, Vaux, Chaumont & autres lieux, conseiller d'état, intendant de justice, police & finances en la province de Languedoc. Veut l'ordonnance de Monsieur de Basville, du mois d'octobre 1705 portant que les étoffes qui se font pour differens particuliers, soit pour leur usage ou autrement, seront de même que celle destinées pour le commerce, fabriquées conformèment aux reglemens de 1669 [...]. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1723]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/2

Arrest du conseil d'estat du roy, du 22 février 1716. Qui ordonne que toutes les toiles peintes, étoffes de la Chine & du Levant, mousselines, &c seront brûlées, même la moitié qui devoit être envoyée à l'étranger, & les dénonciateurs payez la totalité aux dépens du roi. Extrait des registres du conseil d'estat. – [Montpellier] : s.n., [1716]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/3

Ordonnance du roy, concernant les detüils. Du 23 juin 1716. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1716]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/4

De par le roy, Louis de Bernage, chevalier, seigneur de Saint Maurice, Vaux, Chaumont & autres lieux, conseiller d'état, intendant de justice, police & finances en la province de Languedoc [...] Fait à Montpellier, le onzième juillet mil sept cens dix-huit. – [Montpellier] : s.n., [1718]. – 1 placard : armes gr.s.b. ; justif. : 340 x 175 mm.

Resp Pf pl A 0100/5

Arrest du conseil d'estat du roy, portant modération des droits d'entrée sur le charbon de terre venant d'Angleterre. du dix-septième decembre mil sept cens vingt. – [Montauban] : s.n., [1720]. – 1 placard : armes et lettre ornée gr.s.b. ; justif. : 415 x 295 mm.

Resp Pf pl A 0100/6

Arrest du conseil d'estat du roy, du 18 mai 1720. Qui supprime les droits du tiers-surtaux & quarantième de la ville de Lyon [...]. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/7

Arrest du conseil d'estat du roy, portant défenses, sous peine de la vie, d'introduire dans le royaume aucunes étoiffes ou toiles des Indes, de la Chine & du Levant, & des étoffes fabriquées dans la ville de Marseille. Du II octobre 1720. Extrait des registres du conseil d'état. – [Montpellier] : s.n., [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/8

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne l'exécution de l'arrêt du conseil du 5 août 1698 concernant la visite des étoffes qui se fabriquent à Toulouse, appellées grisettes, mignonettes, burats &

autres de pareille qualité ; & le paiement d'un sol par piece pour lesdites étoffes. Du 24 mai 1723. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1723]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/9

Lettres patentes du roi, données à Compiègne, le 7 juillet 1733. Portant règlement pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries. Avec l'arrêt de registre du 17 août 1733. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1733]. – 20 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/10

Lettres patentes du roi, données à Versailles le 28 octobre 1759, sur arrêt du conseil d'état dudit jour, concernant les toiles de coton blanches, & les toiles peintes & imprimées. Avec l'arrêt de registre du II janvier 1760. – A Toulouse : de l'imprimerie de Me Bernard Pijon, [1760]. – 12 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/11

Arrêt du conseil d'état du roi, et lettres patentes sur icelui, du treize février mil sept cent soixante-cinq, portant permission aux habitants de la campagne, & à ceux des lieux où il n'y a point de communautés, de fabriquer des étoffes, suivant les dispositions des reglemens. Avec l'arrêt de registre du 14 juin 1765. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1765]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/12

Lettres-patentes du roi, sur arrêt, données à Versailles le 12 mai 1766, qui ordonne que la fabrique des draps de l'espèce de ceux destinés pour le Levant, demeurera réservée aux lieux où elle a jusqu'à présent été autorisés. Avec l'arrêt de registre du 21 juin 1766. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1766]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/13

Lettres patentes du roi, données à Marly, le 5 mai 1779, concernant les manufactures. Avec l'arrêt de registre du 24 juillet 1779. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1779]. – 12 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/14

Lettres patentes du roi, données à Versailles, le II février 1780, qui fixent les droits qui seront perçus sur le charbon de terre préparé par le Sieur Ling. Avec l'arrêt de registre, du 27 mai 1780. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1780]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/15

Lettres patentes du roi, données à Versailles, le 4 juin 1780, portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine. Avec l'arrêt de registre du 26 août 1780. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1780]. – 12 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0100/16

Lettres patentes du roi, données à Versailles, le premier juin 1780, portant établissement des bureaux de visite & de marque des étoffes, & règlement pour la manutention desdits bureaux. Avec l'arrêt de registre du 10 février 1781. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1781]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 010/17

III. Finances.

. Monnaie.

Resp Pf pl A 0101 (30 doc.) : Monnaies – Vaisselles d'or et d'argent – Espèces – Valeur de l'or et argent monnayé – Diamants & pierreries :

Déclaration du roy, donnée à Paris le 8 février 1716. Qui prononce les peines afflictives contre les billonneurs. Registrée en la cour des monoyes. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1716]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/1

Arrest du conseil d'état du roy, qui ordonne que pour la première fois, é sans esperance d'aucun autre délai, pendant les mois d'août & septembre de la presente année, toutes les anciennes especes & matieres d'or & d'argent continueront d'être reçûes dans les monoyes par les changeurs & les receveurs des deniers royaux [...] Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1716]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/2

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne qu'à l'avenir il ne sera preçû aucun droit sur la vaisselle d'argent qui sera transportée de l'étenduë des cinq grosses fermes dans les provinces du royaume réputées étrangères. Du II decembre 1717. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1717]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/3

Extrait des registres du conseil d'estat. du 21 juin 1718. – A Paris : de l'Imprimerie royale, 1718. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl A 0101/4

Extrait des registres du conseil d'estat. du 21 juin 1718. – A Paris : de l'Imprimerie royale, 1718. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl A 0101/5

Arrest du conseil d'estat du roy, qui proroge le cours des anciennes especes de cuivres & de billon, jusqu'au premier novembre 1719. Du 22 août 1719. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1719]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/6

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne la maniere dont les payemens doivent être faits, tant à Paris que dans les provinces ; & qui regle la difference entre la monoye de banque & la monoye courante. Du 21 decembre 1719. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1719]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/7

Arrest du conseil d'estat du roy, qui regle le prix & le cours des espèces. Du 25 février 1720. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/8

Arrest du conseil d'estat du roy, du 27 février 1720. Qui fixe à cinq cens livres les sommes que chaque personne & communauté ecclesiastique, seculiere ou reguliere, peut garder en sa possession ; & ordonne la confiscation de l'excédant, & ensemble des matieres d'or & d'argent qui seront trouvées en leur possession. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/9

Déclaration du roy, données à Paris le 18 février 1720. Concernant la vaisselle d'argent. Avec l'arrêt de registre du 16 mars 1720. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/10

Arrest du conseil d'estat du roy, qui permet à toutes personnes d'avoir en leur possession, & de garder telles sommes en especes, qu'elles jugeront à propos. Du premier juin mil sept cens vingt. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/11

Arrest du conseil d'estat du roy, qui indique les diminutions sur les especes d'or & d'argent. Du 10 juin 1720. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/12

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne l'exécution de la declaration du 18 fevrier 1720 concernant les ouvrages & vaisselles d'or & d'argent. Du 6 juillet 1720. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/13

Arrest du conseil d'estat du roy, portant qu'il sera ouvert à l'hôtel de la banque à Paris, & dans toutes les villes su royaume où il y a des hôtels des monoyes, un livre des comptes courans & de viremens de parties, dont le fonds ne pourra passer six cens millions. Du 13 juillet 1720. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/14

Arrest du conseil d'estat du roy, portant augmentation des especes d'or & d'argent. du 30 juillet 1720. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/15

Louis de Bernage chevalier, seigneur de Saint Maurice, Vaux, Chaumont & autres lieux, conseiller d'estat, intendant de justice, police & finances en la province de Languedoc Veu les ordres du roi à nous adressez en consequences de l'arrêt du conseil du 30 juillet dernier, qui ordonne differentes augmentations sur les especes d'or & argent [...]. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/16

Edit du roi, donné à Paris au mois d'août 1720, qui ordonne une fabrication de quinze cens mille marcs de cuivre, en demis & quarts de sols. Registré en la cour des monoyes. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/17

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne que les anciennes especes continueront d'être reçûes dans le public jusqu'au premier novembre prochain, sur le pied qu'elles y ont actuellement cours. Du huitième octobre 1720. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/18

Arrest du conseil d'estat du roy, concernant les monoyes. Du 24 octobre 1720. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/19

De par le roy. Louis de Bernage, chevalier, seigneur de Saint Maurice, Vaux, Chaumont & autres lieux, conseiller d'estat, intendant de justice, police & finances en la province de Languedoc. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/20

Arrest du conseil d'estat du roy, pour faire recevoir la partie des anciennes especes qui doivent être reformées, dans tous les bureaux des recettes de Sa Majesté, & par les collecteurs des tailles, sur le même pied qu'elles le font aux monnoyes. Du 8 novembre 1720. Extrait des registres du conseil d'estat. – [A Montauban] : s.n., [1720]. – [4] p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/21

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne que dans deux mois pour tout delai, à compter du jour de la publication, les recepissez des directeurs des monoye qui sont dans le public, ou entre les mains des trésoriers, receveurs generaux & autres comptables, & particuliers, seront rapportez au Sieur Estrang caissier de la correspondance des monoyes pour la compagnie des Indes, qui en payera la valeur [...] Du 8 mars 1723. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1723]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/22

Arrest du conseil d'estat du roy, portant défenses à tous orfèvres & autres personnes, de jeter aucunes matieres d'or & argent en barres ou lingots, qu'elles n'ayent été bien brassées. Du troisième mai 1723. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1723]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/23

Edit du roi [...] portant suppression des offices d'essayeurs & de controlleurs des ouvrages d'orfèvrerie, & réunion de leurs droits à la ferme de la marque de l'or & de l'argent. Avec l'arrêt de registre du 17 juillet 1723. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1723]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/24

Copie de la lettre écrite par M. le controlleur general à M. de Bernage, le 4 avril 1724. – s.l. : s.n., s.d. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/25

Copie de la lettre écrite par M. le controlleur general à M. de Bernage, le 4 avril 1724. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus., s.d. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/26

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne que les ecus de dix au marc, ensemble les tiers, sixièmes & douzièmes desdits écus, continuëront d'avoir cours jusqu'au premier jour de mai prochain. Du 16 janvier 1725. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1725]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/27

Arrest du conseil d'estat du roy, qui proroge jusqu'au dernier juillet 1725 le cours des anciennes especes d'argent. du 24 avril 1725. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1725]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/28

De par le roy, et d'autorité des juges-gardes de la monoye de Toulouse. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1725]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/29

Arrest du conseil d'estat du roy, qui ordonne que ceux qui remettront des matieres d'or & d'argent aux hôtels des monoyes, pendant le reste de la presente année, joiïront sur leurs quittances des quatre denier pour livre attribuez aux changeurs. Du 20 septembre 1729. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1729]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0101/30

. Autres.

Resp Pf pl A 0102 (2 doc.) :

II. Lettre écrite à M***. sur le nouveau système des finances, où l'on traite du credit & de son usage. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0102/1

Instruction pour M. Jean Barrandon, seigneur de Prevencheres & autres lieux, lieutenant-général au baillage de Gevaudan, apellant. Contre Messire Louis Philibert de Lescure, seigneur de St. Denis, défenseur ; & Antoine Beraud, & Marie Bastid mariés, défailans / Monsieur l'abbé de Castaing, rapporteur. Me Brassalieres, avocat. Saremejane, procureur. – s.l. : s.n., s.d. – 14 p. : bandeau gr.s.b. ; 2°.

Resp Pf pl A 0102/2

Resp Pf pl B 0186 (2 doc.) :

Mémoire sur l'état supérieur des trésoriers généraux de France, & sur la nature de leurs fonctions. Pour le bureau des finances de la généralité de Toulouse. – [Toulouse] : de l'imprimerie de Didot, 1759. – 82 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0186/1

Mémoire en réponse pour le bureau des finances de la généralité de Toulouse. – A Toulouse : de l'imprimerie de P. Robert, s.d. – 48 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0186/2

Resp Pf pl B 0187 (2 doc.) : *Diamans, perles & pierres précieuses* :

Déclaration du roy, portant défenses de porter des diamans. Donnée à Paris le 4 février 1720. Avec l'arrêt de registre du 2 mars 1720. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0187/1

Arrêt du conseil d'estat du roy, qui revoque les défenses de porter des diamans. Du 24 novembre 1720. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0187/2

IV. Transports et navigation intérieure, entretien des routes, postes.

. Routes.

Resp Pf pl A 0103 (17 doc.) : *Voierie – Péages – Chemins* :

[Entrée d'une ville] / S. le Clerc. – s.l. : s.n., s.d. – 1 pl. gr.s.c. ; justif. : 150 x 60 mm.

Resp Pf pl A 0103/1

Arrêt du conseil d'estat du roy, du vingtième novembre mil sept cens vingt-cinq. Qui ordonne que dans quatre mois, les propriétaires des droits de bacs sur les rivieres navigables & ruisseaux y affluans, représenteront leurs titres en vertu desquels ils perçoivent lesdits droits. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1725]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/2

Arrêt du conseil d'estat du roy, qui nomme des commissaires pour proceder à l'examen & verification de tous les titres des droits de péages, passages, pontonages, travers & autres, qui se perçoivent sur les ponts & chaussées, chemins & rivieres navigables, & ruisseaux y affluans, dans toute l'étenduë du royaume [...] Du 29 août 1724. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1724]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/3

Arrêt du conseil d'estat du roy, qui ordonne l'exécution de l'arrêt du conseil, du 29 août 1724 concernant les droits de péages ; & fait defenses à tous ceux qui n'auront pas représenté leurs titres au premier mai 1725 de percevoir lesdits droits. Du 24 avril 1725. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1725]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/4

Arrêt du conseil d'estat du roy, qui ordonne que dans six mois du jour de la publication de present arrêt, sans esperances d'autre délai, les propriétaires des droits de péages & autres, représenteront les titres en vertu desquels ils perçoivent lesdits droits, sinon déchûs. Du quatrième mars 1727. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1727]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/5

Arrêt du conseil d'estat du roy, qui ordonne l'élargissement des grands chemins, lesquels seront plantez d'arbres dans l'étenduë du royaume. Du 3 mai 1720. Extrait des registres du conseil d'estat. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1720]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/6

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 19 janvier 1729. Portant reglement pour le recusement des fossez dont les terres sont voisines des grands chemins & des chemins de traverse. Louis-Basile de Bernage [...]. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1729]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/7

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 9 juillet 1734. Portant reglement pour le recurement des fossez des terres voisines des grands chemins ou chemins de traverse du diocèse de Toulouse. Louis-Basile de Bernage [...]. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1734]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/8

Ordonnance de Monseigneur l'intendant. Du 7 août 1736. Louis-Basile de Bernage [...]. – [Toulouse] : s.n., [1736]. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/9

Ordonnance de Monseigneur l'intendant. du 30 janvier 1737. Louis-Basile de Bernage [...]. – [A Toulouse] : s.n., [1737]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/10

Ordonnance concernant l'entretien des fossez des grands chemins & chemins de traverse. Du 28 avril 1739. Louis-Basile de Bernage [...]. – [A Toulouse] : s.n., [1739]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/11

Règlement au sujet de l'entretien des fossez et de la largeur des chemins dans l'étenduë de la sénéchaussée de Toulouse, du dix-huitième decembre mil sept cens quarante-quatre. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1744]. – 12 p. : armes, bandeaux et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/12

Délibération des états de la province de Languedoc, au sujet de l'entretien des fossez des terres qui bordent les chemins du diocèse de Toulouse. Du mercredi 29 du mois de janvier 1744. Président Monseigneur l'archevêque de Toulouse. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1744]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/13

Règlement au sujet de l'entretien des fossez et de la largeur des chemins dans l'étenduë de la senéchaussée de Toulouse, du dix-huitième decembre mil sept cens quarante-quatre. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1744]. – 12 p. : armes, bandeaux et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/14

Déclaration du roi, donnée à Versailles, le II août 1776, qui rétablit par provision, l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins. Avec l'arrêt de registre du 12 septembre 1776. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1776]. – 4p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/15

Edit du roi, par lequel Sa Majesté supprime les corvées, & ordonne la confection des grandes routes à prix d'argent. Donné à Versailles au mois de février 1776. Registré le douze mars mil sept cens soixante-treize. – A Paris : chez P.G. Simon, 1776. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/16

Edit du roi, donné à Versailles au mois de février 1776, par lequel Sa Majesté supprime les corvées, & ordonne la confection des grandes routes à prix d'argent. avec l'arrêt de registre du 24 avril 1776. – A Toulouse : de l'imprimerie de noble J.A.H.M.B. Pijon, [1776]. – 16 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0103/17

. Transport fluvial.

Canal du Midi.

Resp Pf pl A 0104 (5 doc.) : Canal royal des deux mers :

La première navigation sur le canal du Languedoc, 1681 :

La première navigation sur le Canal de Languedoc, fait par ordre du roy, pour la jonction des deux mers, depuis Toulouse jusques au port de Cete. – A Toulouse : par Jean Boude, 1681. – 12 p. : armes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0104/1

La première navigation sur le canal du Languedoc, 1681 :

La première navigation sur le Canal de Languedoc, fait par ordre du roy, pour la jonction des deux mers, depuis Toulouse jusques au port de Cete. – A Toulouse : par Jean Boude, 1681. – 12 p. : armes gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0104/2

Relation de ce qui s'est passé à Castelnaudary, 1681 :

Relation de ce qui s'est passé au départ des barques à Castelnaudary, pour la navigation générale du Canal royal de Languedoc. Contenuë dans une lettre écrite par une personne de qualité à un de ses amis en cour. – A Toulouse : par Jean Boude, 1681. – 8 p. : armes, bandeau et vignette gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0104/3

Relation de ce qui s'est passé à Castelnaudary, 1681 :

Relation de ce qui s'est passé au départ des barques à Castelnaudary, pour la navigation générale du Canal royal de Languedoc. Contenuë dans une lettre écrite par une personne de qualité à un de ses amis en cour. – A Toulouse : par Jean Boude, 1681. – 8 p. : armes, bandeau et vignette gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0104/4

Edit du roy portant création et construction du canal, 1666 :

Edit du roy, pour la construction d'un canal de communication des Deux Mers, oceane & Mediteranée, pour le bien du commerce, & autres avantages y contenus. – [A Toulouse] : s.n., [1667]. – 10 p. : bandeaux et lettre ornée gr.s.b. ; 2°.

Resp Pf pl A 0104/5

Resp Pf pl A 0105 (1 doc.) : *Edit qui confirme celui de 1709 portant que les états du Languedoc payeront le capital des censives des terres occupées par le Canal des Deux-Mers, 1713 :*

Edit du roy [Donné à Marly, au mois de fevrier l'an de grace mil sept cens treize]. – [Marly] : s.n., [1713]. – 2 p. : bandeau gr.s.b. ; 2°.

Resp Pf pl B 0188 (1 doc.) : *L'acoumplissomen del Canal ou las Nocos de l'occean & de la Mediterranée, 1681 :*

L'acoumplissomen del canal ou las nossos de l'occean, é de la Mediteraneo, faitos a Castelnaudary, le 19 may 1681. – A Toulouse : par Jean Boude, 1681. – 8 p. : bandeau, lettre ornée et fleurons gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0189 (3 doc.) :

Poésies du R. Père Cléric S.J. :

Pièces de poésie présentées à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse pour les prix de l'année M. DCC. III. Par le P. Cleric de la Comp. De Jesus. La premiere ode a remporté le premier prix. – A Toulouse : par Antoine Pech, 1703. – [18] p. : bandeau, marque eu titre et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0189/1

Procez-verbal de réception des ouvrages des ruisseaux de Treboul et Fresqueil dans le diocèse de Saint Papoul, et les réflexions générales pour la conservation & entretien desdits ruisseaux, imprimé par ordre de Messieurs les commissaires dudit diocèse. – A Toulouse : de l'imprimerie de N. Caranove, s.d. – 72 p. : bandeau, cul-de-lampe, lettre ornée et marque au titre gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0189/2

Mémoire du diocèse de Saint Papoul sur les dommages que lui cause le Canal royal. – A Castelnaudary : par Matthieu Domenc, 1738. – 18 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0189/3

Resp Pf pl B 0190 (5 doc.) :

Mémoire de la chambre de commerce de Toulouse, à son excellence le ministre de l'intérieur, sur la question de mettre le Canal du Midi en communication avec le Tarn. – A Toulouse : de l'imprimerie de J.n-M.eu Douladoure, [1826]. – 12 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0190/1

De la nécessité de diriger par Montech la prolongation du Canal du Languedoc. Par M. Delpech-Roussel, maire de la ville de Montech. – A Montauban : chez P. Lapie-Fontanel, s.d. – 12 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0190/2

Réplique de l'ingénieur en chef du département du Lot, au dernier mémoire des maire et habitants de Moissac. Sur la continuation du Canal du Midi. – A Montauban : chez P.A. Fontanel, [1794]. – 32 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0190/3

Pièces et mémoires tendant à prouver la nécessité de la prolongation du Canal du Midi jusques au Tarn, et à démontrer les avantages qui résulteraient de sa direction vers Montauban. – A Montauban : chez P.A. Fontanel, 1803. – 32 p. : fleuron gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl B 0190/4

Réplique des maire et habitants de Montauban à un *Mémoire des maire et habitants de Moissac sur la prolongation du Canal du Midi jusqu'au Tarn*. – A Montauban : chez P.A. Fontanel, s.d. – 10 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0190/5

Resp Pf pl B 0191 (2 doc.) :

Notre Canal des Deux-Mers par Eugène Wibratte [extrait : de *Mon pays*]. – s.l. : s.n., s.d.. – pp. 9-12 : carte ; 2°.

Resp Pf pl B 0191/1

Le Canal des Deux-Mers : étude historique et documentaire suivie du magnifique poème de Charles Cros *La vision du grand Canal royal des Deux-Mers* / Jean Amiel. – Narbonne : imprimerie Brille & Gautier, 1936. – 30 p. : gr.s.c. ; 8°.

Resp Pf pl B 0191/2

Resp Pf pl B 0192 (1 doc.) : *Projet de canal en 1632* :

Projet du percement du Canal du Midi en 1633 par M.M. Richot et Baudan [Mémoire : extrait de Deny Godefroy *Histoire des connestables, chanceliers, et garde des sceaux maréchaux, sur intendans de la navigation, et généraux des galères de France : des grands maistres de la maison du roy : et des prévost de Paris : depuis leur origine : avec leurs armes et blasons*. Texte dactylographié]. – [Toulouse] : Mr. Fernand Pifteau, 1936. – 6 f. ; 4°.

Rivières.

Resp Pf pl A 0106 (24 doc.) : *L'Hers* :

Arrêté concernant la rivière de l'Hers. Du 27 juin 1834 / Préfecture de la Haute-Garonne. – A Toulouse : de l'imprimerie de Jean-Mathieu Douladoure, [1834]. – 1 placard ; justif. : 480 x 370 mm.

Resp Pf pl A 0106/1

Endiguement des rivières [Extrait d'une revue]. – s.l. : s.n., s.d. – pp. 33-60 ; 8°.

Resp Pf pl A 0106/2

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 8 decembre 1732. Louis Basile de Bernage [...]. – [A Toulouse] : s.n., [1736]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/3

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 7 juillet 1738. En exécution de l'arrêt du conseil du 9 octobre 1737 qui ordonne la démolition des moulins situez sur la rivière de Lers. A Monseigneur de Bernage de Saint Maurice, chevalier, conseiller d'état, intendant de Languedoc. – [Fait à Montpellier] : s.n., [1738]. – 8 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/4

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 20 février 1739. A Monseigneur de Bernage de Saint Maurice, intendant en Languedoc. – [Fait à Montpellier] : s.n., [1739]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/5

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 5 mai 1739. A Monseigneur de Bernage de Saint Maurice, intendant en Languedoc. – [Fait à Montpellier] : s.n., [1739]. – 24 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/6

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 5 mai 1739. A Monseigneur de Bernage de Saint Maurice, intendant en Languedoc. – [Fait à Montpellier] : s.n., [1739]. – 24 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/7

Arrêt du conseil d'état du roi, du 30 mai 1744. Concernant l'allignement de la riviere de Lers & le curement du ruisseau de la Thesauque dans les forêts de Saint Rome & Basiége. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1744]. – 10 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/8

Plan projeté d'un moulin à Launaguel, Haute-Garonne :

Plan de l'ancien moulin de Launaguet et projet du nouveau canal et chaussée. – s.l. : s.n., s.d. – 1 pl. : plan ms. en coul. ; justif. : 800 x 350 mm.

Resp Pf pl A 0106/9

Rapport fait au directoire du district de Toulouse, sur l'administration des petites rivieres non navigables, des nauses, ruisseaux & rigoles qui en dépendent, & sur leur état & situation actuelle et arrêté dudit directoire. Extrait des registres des délibérations du directoire du district de Toulouse, du 9 août 1792. – A Toulouse : chez D. Desclassan, [1791]. – 20 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/10

Moulin sur le Girou, moulin de Cantogril, moulin de Manseribau :

Jugemens en dernier ressort de 1695 & 1700, qui ordonnent le curement & l'élargissement de la riviere de Girou, & que les propriétaires des moulins feront faire des chaussées, passelis, creuser les bouquiers & rabaisser les meules. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1700]. – 4 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/11

Instruction sommaire, pour Madame la présidente de Juliard, demanderesse en déclaration de noblesse. Contre les consuls et communauté d'habitans de Saint Sauveur, au diocese de Toulouse, deffendeurs. – s.l. : s.n., s.d. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/12

Extrait des registres du conseil d'état [Donné à Versailles le 28 jour d'août, l'an de grace 1703]. – [Toulouse] : s.n., [1703]. – 1 placard ; justif. : 350 x 195 mm.

Resp Pf pl A 0106/13

Arrêt du conseil d'état du roy, qui évoque & renvoye devant M. de Bernage de Saint Maurice l'affaire pour le recrutement & l'allignement des ruisseaux de Lers & du Giron, diocèse de Toulouse. Du 10 decembre 1726. Extrait des registres du conseil d'état. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1726]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/14

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 16 avril 1728. Concernant les moulins qui sont situez sur les ruisseaux de Lers & du Girou / Louis-Basile de Bernage [...]. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1728]. – 4 p. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/15

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 16 avril 1728. Concernant les moulins qui sont situez sur les ruisseaux de Lers & du Girou. Louis-Basile de Bernage [...]. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1728]. – 1 placard : armes gr.s.b. ; justif. : 390 x 290 mm.

Resp Pf pl A 0106/16

Ordonnance de Monseigneur l'intendant, du 19 janvier 1729. Portant reglement pour le recreusement des fossez dont les terres sont voisines des grands chemins de traverse. Louis-Basile de Bernage [...]. – A Toulouse : chez Claude-Gilles Lecamus, [1729]. – 4 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/17

Arrêt du conseil d'état du roi, du huitième novembre mil sept cens quarante. Portant que l'ordonnance du grand-maître des eaux & forêts au département de Toulouse, du 24 juillet 1693 & les arrêts de la Table de Marbre de Toulouse, des 16 juin 1695 & 30 juin 1700 au sujet du recreusement &

elargissement de la riviere du Girou, seront executez selon leur forme & teneur. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1740]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/18

Arrest du conseil d'estat du roi, du huitième novembre mil sept cens quarante. Portant que l'ordonnance du grand-mâitre des eaux & forêts au département de Toulouse, du 24 juillet 1693 & les arrêts de la Table de Marbre de Toulouse, des 16 juin 1695 & 30 juin 1700 au sujet du recreusement & elargissement de la riviere du Girou, seront executez selon leur forme & teneur. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1740]. – 8 p. : armes et bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/19

Arrest de la chambre souveraine des eaux et forêts du parlement de Toulouse, du 26 juin 1713. Portant reglement pour les rivières, ruisseaux, moulins & chaussées du ressort. Extrait des registres de la chambre souveraine des eaux & forêts. – A Toulouse : de l'imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, [1713]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/20

Arrest de la chambre souveraine des eaux et forêts du parlement de Toulouse, du vingt-six juin mil sept cent-treize. Portant reglement pour les rivières, ruisseaux, moulins & chaussées du ressort. Extrait des registres de la chambre souveraine des eaux & forêts. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1713]. – 8 p. : bandeau gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/21

Devis des ouvrages à faire sur la riviere de Lhers, dans différentes parties du gardiage. – A Toulouse : de l'imprimerie de la veuve de Me Bernard Pijon, [1764]. – 8 p. : bandeau et lettre ornée gr.s.b. ; 4°.

Resp Pf pl A 0106/22

Mémoire pour Messire Jean-George de Jossé de Cars, chevalier de l'Ordre royal & militaire de St. Lazare ; seigneur de la ville de Montesquieu ; appellant. Contre noble Henry de Rollan, seigneur de St. Rome, intimé / Monsieur d'Albis de Belbeze, rapporteur. Me Pons, avocat. Agel, procureur. – A Toulouse : chez J.H. Guillemette, s.d. – 17 p. : bandeau gr.s.b. ; 2°.

Resp Pf pl A 0106/23

Mémoire instructif. Pour Me Delmas, avocat en parlement, & Me. Bru, procureur audit parlement de Toulouse, syndics des communautez qu'on pretend assujettir au droit de pontanage, à raison du pont d'Encussac, situé sur la rivière de Lers, gardiage de Toulouse. Contre les pretendus propriétaires du pont d'Encussac, & leur fermier, ou adjudicataire / Me Bru, syndic. Me. Delmas, syndic. – s.l. : s.n., s.d. – 12 p. : bandeau gr.s.b. ; 2°.

Resp Pf pl A 0106/24

Resp Pf pl B 0193 (2 doc.) :

La fête de la pose de la dernière pierre du grand-pont d'Auterive, célébrée le premier mai 1832. – Toulouse : imprimerie de Caunes, s.d. – 8 p. : vignette gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0193/1

Lettre à MM. de Noël et compagnie soumissionnaires de la construction du pont à jeter sur l'Ariège à Auterive (Haute-Garonne), moyennant la jouissance du péage pendant quatre-vingt-dix-neuf années. Par M.R.M. Maurette, de Toulouse, ingénieur au corps royal des ponts-et-chaussées. – [Toulouse] : imprimerie de Firmin Didot, 1826. – 8 p., [1] pl. : schémas du pont lith. ; 8°.

Resp Pf pl B 0193/2

. Chemin de fer.

Resp Pf pl B 0194 (3 doc.) :

Chemin de fer de Rodez et de Castres à Toulouse / Lacaux, ex-inspecteur des chemins vicinaux du Tarn. – Toulouse : imp. de Chauvin et Feillès, s.d. – 8 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0194/1

Mémoire pour la Compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette, à l'appui de sa demande de résiliation du contrat de concession et en restitution de son cautionnement. – Paris : Paul Dupont, [1848]. – 38 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0194/2

Conseil général de la Haute-Garonne. Séance du 6 avril 1883 : réseau des chemins de fer d'intérêt local. Rapport de M. Chauvet, président de la 4^{me} commission. – Toulouse : imprimerie Douladoure-Privat, 1883. – 8 p. ; 4°.

Resp Pf pl B 0194/3

. Navigation aérienne.

Resp Pf pl B 0195 (1 doc.) : *Navigation aérienne, aérostats, aéroplanes, avions* :

A propos de navigation aérienne [Extrait de périodique] / Adrien Peladan. – s.l. : s.n., s.d. – pp. 205-206, 221-222 ; 4°.

V. Assurances.

. Assurances mutuelles.

Resp Pf pl B 0196 (3 doc.) :

Société d'assurance mutuelle contre la grêle, autorisée par ordonnance royale du 15 novembre 1826, pour les départemens de la Haute-Garonne, Ariège, Aude, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gironde, Landes et Pyrénées-Orientales. Comptendu au conseil général et au conseil d'administration de la société, de ses opérations dans les années 1830 et 1831 (4° et 5° exercices). – Toulouse : imprimerie de Jean-Matthieu Douladoure, [1831]. – 38 p. : tableaux, marque au titre gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0196/1

Société d'assurance mutuelle contre la grêle, autorisée par ordonnance royale du 15 novembre 1826, pour les départemens de la Haute-Garonne, Ariège, Aude, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gironde, Landes et pyrénées-Orientales. Comptendu au conseil général et au conseil d'administration de la société, de ses opérations dans l'année 1829 (Troisième exercice). – Toulouse : imprimerie de Jean-Matthieu Douladoure, [1829]. – 30 p., [1] pl. : tableaux, marque au titre gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0196/2

Assurance mutuelle contre la grêle, société de Toulouse, autorisée par ordonnance royale du 15 novembre 1826 et 8 juin 1828. Statuts. – Toulouse : imprimerie de J.n-M.eu Douladoure, 1832. –32 p. : tableaux, marque au titre gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0196/3

. Assurances réciproques.

Resp Pf pl B 0197 (8 doc.) :

Toulouse, le 27 novembre 1807. Le directeur des assurances réciproques, à Monsieur Subra neveu aux changes [Bureau des grains. Circulaire n° 1119]. – [Toulouse] : s.n., [1807]. – 1 f. ; 4°.

Resp Pf pl B 0197/1

Projet d'assurances réciproques pour les maisons, contre l'incendie. Par Pierre-Bernard Barrau, directeur de la société d'assurances établie à Toulouse, pour les récoltes contre la grêle, membre de la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris. – A Toulouse : de l'imprimerie de Benichet frères, 1803. – 52 p. : marque au titre gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0197/2

Société d'assurances réciproques contre l'incendie, pour les maisons de la ville et des faubourgs de Toulouse, établie le 1.er pluviôse An 13. – A Toulouse : de l'imprimerie de Bénichet frères, [1805]. – 16 p. : marque au titre gr.s.b. ; 8°.

Resp Pf pl B 0197/3

Assurances contre la grêle. Rapport lu à l'assemblée générale et publique de la Société d'assurances réciproques pour les récoltes contre la grêle, le 15 germinal An 12, par le citoyen Barrau, directeur de la société. – A Toulouse : de l'imprimerie de Bénichet frères, [1804]. – 14 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0197/4

Assurances contre la grêle. Rapport lu à l'assemblée générale de la Société d'assurances réciproques contre la grêle, le 30 fructidor An 13, par M. Barrau, directeur de la société. – s.l. : s.n., [1805]. – 24 p. : tableaux ; 8°.

Resp Pf pl B 0197/5

Assurances réciproques contre la grêle et contre la mortalité des bestiaux. Précis analytique des réglemens, de l'organisation et des résultats de la Société d'assurances réciproques pour les récoltes en grains et en vins contre la grêle ; rédigé en exécution de la délibération du 15 germinal, et adopté dans l'assemblée générale du 30 fructidor An 13. – A Toulouse : de l'imprimerie de Benichet frères, 1806. – 16 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0197/6

Assurances réciproques contre la grêle et contre la mortalité des bestiaux. Précis analytique des réglemens, de l'organisation et des résultats de la Société d'assurances réciproques pour les récoltes en grains et en vins contre la grêle ; rédigé en exécution de la délibération du 15 germinal, et adopté dans l'assemblée générale du 30 fructidor An 13. – A Toulouse : de l'imprimerie de Benichet frères, 1806. – 16 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0197/7

Assurances réciproques contre la grêle et contre la mortalité des bestiaux. Précis analytique des réglemens, de l'organisation et des résultats de la Société d'assurances réciproques pour les récoltes en grains et en vins contre la grêle ; rédigé en exécution de la délibération du 15 germinal, et adopté dans l'assemblée générale du 30 fructidor An 13. – A Toulouse : de l'imprimerie de Benichet frères, 1806. – 16 p. ; 8°.

Resp Pf pl B 0197/8